



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affrètement d'un navire dédié au transfert de déchets depuis Mayotte vers la France métropolitaine

Dzaoudzi, le 18 octobre 2022

Affrètement d'un navire dédié au transfert de déchets depuis Mayotte vers la France métropolitaine

Les départements de Mayotte et de La Réunion ont rencontré d'importants blocages dans l'export de leurs déchets dangereux depuis juin 2021, liés notamment au dérèglement du trafic maritime suite à la reprise du COVID-19 et des difficultés d'obtention de notifications par les pays de transit sur les routes maritimes habituellement empruntées.

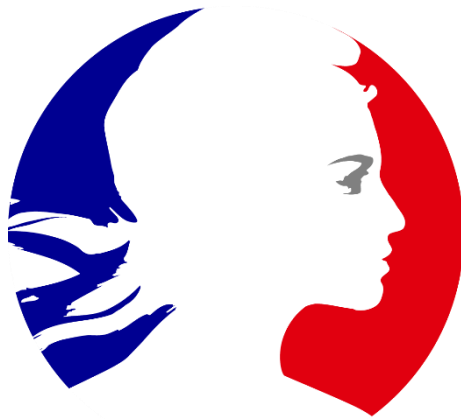
La saturation des sites de stockage et l'absence de collecte régulière depuis désormais plusieurs mois, impliquant des risques sanitaires et environnementaux, ont conduit les autorités publiques de ces deux territoires à mettre en place une solution exceptionnelle. Ainsi, le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR) a été mandaté par l'État et la Région Réunion pour concrétiser et coordonner le projet d'affrètement d'un navire spécialement dédié au transfert de déchets depuis nos deux départements vers la France métropolitaine, où ils pourront être traités dans des exutoires certifiés. La Préfecture de Mayotte, appuyée par ses services déconcentrés (DEAL et DMSOI), a suivi et facilité les différentes étapes de l'opération au niveau local.

Le dimanche 16 octobre, le navire a accosté à Mayotte au port de Longoni et embarquera à son bord 25 conteneurs équivalents vingt pieds de déchets dangereux comportant notamment des batteries automobiles et des huiles minérales usagées, des déchets hospitaliers, etc.

Cette opération exceptionnelle doit avant tout permettre de soulager les sites de regroupement des différents opérateurs. La saturation de ces sites avait entraîné l'arrêt partiel des collectes de déchets dangereux, obligeant ainsi les détenteurs à conserver leurs déchets chez eux en attendant un retour à la normale. La résorption de ce stock important de déchets permet désormais une reprise des enlèvements auprès des différents détenteurs.

En parallèle, l'Etat a mené des actions auprès des opérateurs maritimes et via son réseau diplomatique, afin de permettre la reprise des exports par la voie classique. L'ensemble des autorisations a été renouvelé et permettra de nouveau des transferts réguliers vers la métropole.

Ce projet engendre des coûts de fret importants qui ont été subventionnés à Mayotte par la Préfecture à hauteur de 50% des coûts supportés par chaque opérateur, soit environ 130 k€. Certains éco-organismes agréés financent également l'export de leurs déchets sur ce navire : Ecosystem, Cyclevia et Corepile.



CONTACT PRESSE :

PRÉFECTURE DE MAYOTTE
SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08

communication@mayotte.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook & Twitter : @prefet976